

L'octroi

L'octroi est au départ la taxe que les communes percevaient, avec l'autorisation (octroi) du roi, sur les objets de consommation à l'entrée des villes.

A Sceaux il a existé de 1864 à 1943.

Les octrois firent leur apparition au XIV^{ème}. Le roi prélevait un quart puis à partir de 1663 la moitié du produit. Supprimés en 1791, les octrois furent rétablis en 1798.

D'ordinaire les receveurs d'octroi étaient des agents communaux et étaient donc nommés par le maire avait donc sur eux un pouvoir hiérarchique.

A Sceaux, réclamé depuis 1828, l'octroi est finalement établi le 9 novembre 1864 en application du décret impérial du 28 août 1863. Il permet de compenser la suppression du marché de Sceaux qui devient définitive en 1867 et dont les taxes et droits d'entrée spécifiques concouraient à l'enrichissement de la ville.

En 1875, l'octroi fait l'objet d'un règlement définitif. Géré en régie, il n'y a pas de receveur municipal, c'est le percepteur des contributions qui est rémunéré par la commune.

En 1883, le bureau se trouvait au 35 rue Houdan c'est à dire dans les bâtiments de la gare de Sceaux. Elle est désaffectée définitivement le 17 avril 1894 avec transformation de la ligne de Sceaux.

La fin de la ligne de Sceaux et le défi du bureau d'octroi de Robinson

Le 31 août 1892, le maire anticipe les changements et propose la création de deux nouveaux bureaux d'octroi : l'un au Quatre-Chemins et l'autre rue de Fontenay, près du sentier des Bas-Coudrais, *«en vue de la transformation de la ligne du chemin de fer et de la fraude qui existe actuellement sur le défaut de déclaration des objets soumis aux droits d'octroi»*.

La gare du centre ville était une gare voyageurs mais la gare de Robinson en tant que gare de marchandises revêtait une importance en terme d'entrée de denrées et donc de devises. Aux yeux du maire il était nécessaire d'implanter un octroi au plus près de l'objet des taxes avant même la création de la gare. En effet, elles constituent une des principales ressources de la ville. Mais il se heurte à l'opposition du conseil municipal qui rejette le projet en 1892 puis en mai 1893 lorsque la ligne Sceaux-Paris par l'embranchement Bourg-la-Reine est inaugurée et se contente de fixer uniquement les frais de personnel et de matériel pour l'année 1894. Lors de la séance du 18 juillet 1893 le maire propose à nouveau le bureau d'octroi aux Quatre Chemins en raison de l'extension que connaît le quartier, le conseil vote à nouveau contre mais valide la suppression du bureau d'octroi de Bourg-la-Reine pour un effet au 1er janvier 1894.

Cette suppression n'ayant été approuvé qu'à une faible majorité et la question du bureau aux Quatre-Chemins n'étant toujours pas réglée, le préfet de la Seine enjoint le 23 février 1894 le conseil municipal à soumettre à nouveau ces questions au vote. Il est décidé de créer une commission chargée d'évaluer l'utilité du projet et en mars le conseil municipal réétudie la question et vote finalement le déplacement du bureau de Bourg-la-Reine pour le situer rue Houdan à l'angle du chemin vicinal n°1 dit de Bagneux (actuellement rue Lakanal). Il vote également la création d'un second poste de surveillant.

Mais il rejette encore la création d'un bureau aux Quatre-Chemins.

En mai 1894, la lettre du directeur des contributions indirectes signale que le déplacement du bureau de Bourg-la-Reine « *loin d'améliorer la situation serait préjudiciable à la surveillance* » et qu'un deuxième surveillant « *ne saurait suppléer à la création d'un bureau de perception près de la gare de Sceaux-Robinson, devenu indispensable afin d'éviter au public ses déplacements gênants et en même temps de prévenir la fraude d'une façon plus efficace* ». C'est pourquoi le Conseil finit par voter à la majorité la création d'un troisième bureau d'octroi établi aux Quatre-Chemins rue Houdan près de la nouvelle gare « *dans un châlet à construire sur le trottoir de la route et du terrain de chemin de fer* ». Le bureau installé au 204 rue Houdan prendra le nom de Bureau des Quatre Chemins. La construction inscrite au budget 1894 s'élevait à 1600 francs. La direction des contributions directes en conserve la gestion.

Depuis 1894, il existe donc trois bureaux de perception le long de la rue Houdan : au 1er (celui de Bourg-la-Reine), au 35 (dans les bâtiments de l'ancienne gare) et au 204 devant la gare de Robinson.

L'octroi au 35 rue Houdan qui se justifiait autrefois par l'entrée de marchandise par voie ferroviaire se justifiait encore à cet endroit en par la présence du marché. En effet, en juin 1894 le conseil municipal décide d'acquérir une partie des bâtiments et de la cour de l'ancienne gare pour construire le marché couvert.

Un peu plus tard est créé le bureau dit de de Fontenay aux Bas-Coudrais.

Le 20 mars 1931, le maire informe le conseil municipal qu'en raison des importants travaux de construction et d'aménagement de l'ancien domaine de Sceaux pour la construction du lotissement du parc, il devient nécessaire de déplacer le bureau d'octroi situé au début de la rue Houdan pour permettre le contrôle des matériaux et objets qui transitent par la route d'Orléans (aujourd'hui avenue du Général Leclerc). En raison de l'état des locaux, des travaux sont nécessaires ce qui permet l'adjonction de toilettes au bureau qui en était dépourvu. Le transfert du bureau dit de Bourg-la-Reine est donc voté et son nouvel emplacement décidé au bout de la rue Houdan plus proche de la route d'Orléans.

De la mutualisation des bureaux à la fin de l'octroi

En janvier 1935, les bureaux sont mutualisés et concernent aussi les villes d'Antony, Châtenay-Malabry et le Plessis-Robinson. Les communes doivent s'acquitter de redevances pour les bureaux qui se trouvent sur le territoire de Sceaux.

Le 18 octobre 1937, le conseil municipal vote le rattachement de l'octroi au Syndicat intercommunal de l'octroi régional de la banlieue sud. Cette adhésion a lieu en décembre 1937 et la désignation de délégués intervient en mai 1938.

Ce vote s'explique par les difficultés d'exploitation en raison des diminutions de recettes dues à la crise économique et par l'augmentation des frais de perception pour compenser le réajustement des frais de personnel. La possibilité de supprimer l'octroi est envisagée mais elle implique le licenciement du personnel. Ayant été sollicitée par d'autres communes dont Bagneux et Montrouge, la municipalité souhaite profiter d'un périmètre de perception élargie et d'une population plus importante en adhérant au syndicat dont le siège se trouve Porte d'Orléans.

Au 1er janvier 1938, la nouvelle réorganisation de l'octroi fusionne les bureaux dits de Fontenay et de Bourg-la-Reine aux limites de la ville en un bureau central celui du marché rue Houdan. Le bureau des Quatre-Chemins reste en place.

Pendant la Seconde guerre mondiale, l'octroi accroît les difficultés d'approvisionnement des denrées notamment pour les Parisiens, il est donc supprimé définitivement par la loi n° 379 du 2 juillet 1943 portant suppression de l'octroi à la date du 1er août. Sa disparition est officialisée en 1948.

VILLE DE
SCEAUX
À LA CROISÉE DES TALENTS

HÔT

HO

DU LUNDI

**SUIVRE L'ACTUALITE DE LA
VILLE**

RÉALISATION

STRATIS